

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 5 octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Maire.

**Présents :** Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU, Brigitte DESSENNE, Isabelle DURAND, Valérie FLICHY, Philippe FAUQUET, Franck GUILLEMET, Aurore L'HOMME, Evelyne MIGNON, Claude VAILLE.

**Absent excusé :** M. VALENTIN

**Secrétaire de séance :** Mme MIGNON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 août 2020 est approuvé à **l'unanimité des présents**.

### Ordre du jour

- Opposition au transfert automatique de la compétence PLUI à la CAESE
- Convention d'adhésion au service commun « Nouvelles technologies de l'information et de la communication » (*pièce annexée*).
- Demandes de subventions
- Urbanisme : demandes de dépôt permis de construire et d'autorisation de voirie au nom de la commune.
- Siredom : modification des délégués.
- Décisions modificatives budget communal.
- Divers.

### **Opposition au transfert automatique de la compétence PLUI à la CAESE**

Après discussion, les membres du conseil sont opposés au transfert automatique de la compétence. Après délibération, le conseil **approuve à l'unanimité des présents** l'opposition au transfert automatique de la compétence PLUI à la CAESE.

### **Convention d'adhésion au service commun « nouvelles technologies de l'information et de la communication »**

Cette adhésion permettrait à la commune de bénéficier des conseils et des marchés de la CAESE pour tout ce qui concerne la gestion des infrastructures et systèmes (serveurs et réseaux), gestion du parc informatique, des systèmes d'impression, de la téléphonie. Dans le cadre de la mise en conformité du RGPD, la CAESE peut accompagner la commune dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité des présents** l'adhésion à ce service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Demande de Subventions**

Monsieur le maire informe que le contrat de ruralité qui a été déposé par la commune n'a pas été retenu. Ce contrat permettait d'engager des travaux d'aménagement de la Grande Rue pour réduire la vitesse, créer des places de stationnement dans des ilots et chicanes. Il prévoyait également la reprise des caniveaux existants pour tenter d'éliminer la rétention d'eau.

Trois possibilités de financement existent :

#### **1 – Amendes de police au titre de l'année 2020**

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré.

Monsieur le Maire, informe qu'un dossier doit être déposé dans le cadre du nouveau dispositif de répartition du produit des amendes de police.

Ce dispositif prévoit le financement des opérations en matière de sécurité routière pour un plafond de dépense subventionnable fixé à 60 000 euros HT par an.

Le montant des travaux HT est estimé à	68 089.56 €
le montant de la subvention des amendes de police s'élève à	30 000.00 €
participation de la CAESE (plan de relance) s'élève à	1 812.58 €
l'autofinancement de la Commune sera donc de	36 276.98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide, à l'unanimité des présents**

- de retenir le programme des aménagements de sécurité routière ci-dessus présenté pour l'année 2020 dans le cadre des amendes de police.
- de demander la subvention correspondante
- dit que les travaux sont engagés au budget primitif 2020
- dit que les travaux interviendront dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### **2 – Solde plan de relance 2020**

Le plan de relance de 10 794 € obtenu, a permis de subventionner la réhabilitation du bien Foisnon non pris en charge par le contrat rural, à hauteur de 8 981,42 €.

Le solde de 1 812.58 € permettra d'abonder la facture des travaux d'aménagement de la Grande Rue non subventionnée par les amendes de polices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité des présents**, d'utiliser le solde de 1 812.58 € pour payer les travaux d'aménagement.

### **3 – Solde aide communautaire 2020**

Le solde de 4 815.38 € € permettra d'abonder la facture des honoraires non subventionnée du bureau d'étude et maîtrise d'œuvre VRD (CECOTECH) dans le cadre de l'aménagement de la grande rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité des présents** d'utiliser le solde de 4 815.38 € pour payer la facture des honoraires du bureau d'étude CECOTECH

### **Urbanisme : demandes de dépôt permis de construire et d'autorisation de voirie au nom de la commune.**

---

#### **Pour l'Eglise,**

Le Maire, informe le conseil qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour réaliser, dans le cadre du mécénat LEFEVRE, la réfection du porche de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide, à l'unanimité des présents**, d'autoriser le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

#### **Pour les travaux d'aménagement de la Grande Rue**

Le Maire, informe qu'il est nécessaire de déposer une autorisation de voiries pour réaliser les travaux de l'aménagement de la grande rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide, à l'unanimité des présents**, d'autoriser le Maire à déposer la demande d'autorisation de voirie au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette demande.

## **SIREDOM : modification des délégués**

---

Monsieur le Maire, représentant titulaire de la commune au SIREDOM, demande son remplacement. Il fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection d'un représentant titulaire et de 2 suppléants.

Délégué titulaire : Monsieur GUILLEMET présente sa candidature.

Après un vote à bulletin secret, le résultat est 9 votes pour, 1 vote blanc.

Monsieur GUILLEMET est élu pour représenter la commune au SIREDOM, en qualité de délégué titulaire.

Suppléant : Monsieur FAUQUET présente sa candidature.

Après un vote à bulletin secret, le résultat est 9 votes pour, 1 vote blanc

Monsieur FAUQUET est élu pour représenter la commune au SIREDOM en qualité de délégué suppléant.

Suppléant : Madame DESSENNE présente sa candidature.

Après un vote à bulletin secret, le résultat est 9 votes pour, 1 vote blanc

Madame DESSENNE est élue pour représenter la commune au SIREDOM en qualité de déléguée suppléante.

## **Décisions de modifications du budget communal**

---

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté au 001 et le report du fonctionnement au 002 du budget communal doivent être modifiés.

Les résultats du budget de l'assainissement dissous au 31/12/2019 ont été omis (excédent de fonctionnement assainissement = 40894.87 déficit d'investissement assainissement = 210832.06€)

Après cette reprise de résultat :

### **1<sup>er</sup> décision modificative**

- le solde de 001 déficit d'investissement reporté passera de 49 086.96 € à 259 919.02 €  
Pour garder l'équilibre du budget primitif la somme de 210 832.06 devra être retirée de l'article 2135.

### **2<sup>ème</sup> décision modificative**

- le solde de 002 excédents de fonctionnement antérieurs reportés passera de 631 104.33 € à 671 999.20 €

Pour garder l'équilibre du budget primitif la somme de 40 894.87 devra être retirée de l'article 731.

### **3<sup>ème</sup> décision modificative**

- Régularisation de l'absence de prévision budgétaire au chapitre 041 pour les opérations d'ordres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité des présents** les modifications du budget

## **Divers**

---

### **Aide à la valorisation du patrimoine 2020**

La CAESE propose une aide à la valorisation du patrimoine 2020 sur présentation d'un dossier de candidature. La commune n'a pas de projet à présenter cette année.

Monsieur le Maire souhaite que les commissions préparent en amont des projets pour pouvoir les présenter rapidement quand des opportunités de financement se présentent.

Monsieur FAUQUET a contacté l'entreprise SCHNEIDER au sujet des tuiles qui sont tombées lors de la dernière tempête. Les tuiles ont été remplacées mais le problème n'est pas réglé pour autant. L'architecte qui a commandé les travaux ne propose pas de solution pour régler ce problème récurrent. L'entreprise CADET a été contacté pour donner un avis, un rapport de visite lui a été demandé. L'assurance va être relancée pour savoir où en est le dossier.

Concernant le calendrier des événements prévus sur la commune, le défilé des enfants pour halloween, le repas des anciens, le spectacle de Noël sont annulés en raison des problèmes liés au COVID. Commémoration du 11 novembre : une gerbe sera déposée devant le monument aux morts et un verre sera offert à l'issue de cette cérémonie.

### **Parole donnée aux délégués des Syndicats et des commissions.**

---

SIARJA

Madame DURAND informe que Mme SIEBENALER a été élue à la présidence du SIARJA ainsi que 5 vices présidents. Mme SIEBENALER souhaite que le dialogue soit ouvert avec les agriculteurs, le maintien de la biodiversité, développer les trames bleues et vertes, notamment les zones humides. Elle a le souhait de travailler avec les communes.

Un tour du village a été fait avec une responsable des espaces sensibles du département afin de faire un état des lieux de la commune. Plusieurs propositions ont été faites. A la fin du mois d'octobre, un tour du cimetière sera effectué pour établir un bilan des possibilités d'aménagement.

ALEC Agence locale de l'Energie et du Climat.

Cette agence a pour but d'accompagner les communes et les particuliers qui le souhaitent pour établir des opérations sur

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique dans les bâtiments,
- le développement de la maîtrise des usages énergétiques,
- la promotion des énergies renouvelables et de l'éco-construction.

Une agence vient d'être ouverte à Angerville.

Agent recenseur

La commune après appel à candidature, informe que le poste d'agent recenseur a été pourvu.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

### Intervention du public

Authon Patrimoine rend compte des travaux sur le portail de l'église. 50 pierres ont été posées sur les 53 prévues. L'arche est terminée, il reste 3 pierres à poser sur l'appui du vitrail.

Le 18 septembre 2020, le rendez-vous avec les Architectes des Bâtiments de France pour faire un point sur les travaux en cours s'est bien déroulé.

Concernant la dégradation des peintures sur la partie nord due aux remontées capillaires, les architectes ont donné leur accord pour que le mur extérieur soit piqueté, un enduit à la chaux doit être fait très rapidement.

Authon Patrimoine a obtenu l'accord pour restaurer les portes de l'église, un ponçage sera effectué et une lasure au bru de noix sera réalisée.